



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 318
Cotonou-Bénin

Tél : (+229) 21 31 94 20 - 21 30 09 06

Mail : diplomatie.sp@gouv.bj

N° 475-c/MAE/DC/DAC/CTJ/CT-CCCDP

COMMUNIQUE

Le Ministre des Affaires étrangères, Président du Comité d'Orientation et de Supervision du Hadj, communique :

Dans le cadre de l'organisation du Hadj, édition 2024 et en vue d'actualiser le répertoire des sociétés agréées pour la fourniture des prestations d'assistance aux pèlerins pour le pèlerinage à la Mecque, toute société privée, régulièrement constituée et désireuse de fournir lesdites prestations, est invitée à déposer au Ministère des Affaires étrangères, un dossier de demande d'agrément comprenant :

- une lettre de demande ;
- une attestation d'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier ;
- une copie des statuts de la société, les statuts établis par actes sous seing privé doivent être enregistrés dans les centres agréés ;
- une attestation d'immatriculation IFU.

La période de dépôt des dossiers court du 18 au 28 septembre 2023. Les dossiers sont reçus au bureau 409, sis au quatrième étage du Ministère, de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 heures.

Il est à noter que, conformément aux dispositions des textes régissant le Hadj, l'agrément est délivré pour une durée de trois (03) ans renouvelables. Ainsi, l'agrément des anciennes sociétés agréées reste valide jusqu'à l'édition 2024 du Hadj.

Fait à Cotonou, le 14 SEPT 2023

Le Ministre des Affaires étrangères



Olushgun ADJADI BAKARI